

Écoles supérieures d'art : « L'État doit s'engager financièrement dans le réseau » (enseignants)

Paris - Publié le mercredi 2 mai 2018 à 13 h 30 - Actualité n° 119171

« Depuis son arrivée, **Françoise Nyssen**, n'est toujours pas allée à la rencontre des écoles d'art dont elle a la charge, pas plus qu'elle n'a énoncé de vision, ou de stratégie pour l'enseignement supérieur Culture. On parle beaucoup de l'importance de l'accès à la culture pour tous, mais rien n'est fait pour les 45 écoles supérieures d'art et design qui maillent et irriguent les territoires, assurent la diffusion et la rencontre avec les arts », écrivent Benjamin Hochart (artiste), Loïc Horellou (designer), Michèle Martel (historienne de l'art) et Bernhard Rüdiger (artiste et théoricien) dans une tribune signée par « près de 300 enseignants des écoles supérieures d'art et design », dont News Tank prend connaissance le 02/05/2018. Les auteurs sont élus au conseil d'administration de l'ANdÉA.

« Depuis 15 ans se fait attendre une réforme indispensable du statut des professeurs. À la différence des 10 écoles nationales gérées directement par le ministère de la Culture, les écoles territoriales, fonctionnant essentiellement sur budget municipal ou métropolitain, n'ont pas progressé sur ce point, laissant les professeurs qui dépendent de la fonction publique territoriale avec un statut absolument non conforme aux impératifs de l'enseignement supérieur », écrivent les auteurs qui demandent « une harmonisation des statuts des professeurs des écoles nationales et territoriales ou une prise en charge par l'État de l'ensemble des enseignants ». « L'État n'a pas d'autre possibilité que de s'engager financièrement dans le réseau et financer la réforme de toutes les écoles supérieures d'art et design, nationales et territoriales », poursuivent-ils.

« Combien de temps encore allons-nous entendre que la culture coûte cher et qu'elle est élitiste ? Qu'est ce que le coût de la préservation de l'enseignement supérieur Culture par rapport à des projets pharaoniques comme le Louvre International ? Combien coûte l'engagement de l'État et quelle serait la valeur ajoutée de cet investissement dans les territoires pour garantir le maillage territorial, l'égalité des chances et un enseignement supérieur de qualité pour 12 000 étudiants ? La question est politique et la réponse incombe à la ministre de la Culture, au Premier ministre, au Président de la République », concluent les enseignants des écoles supérieures d'art et design.

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art



- Association fédérant la totalité des 45 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
 - Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
 - Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions :
- plateforme de réflexion
 - instance de proposition
 - force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- Président : élection du bureau « courant avril 2018 »
- Contact : Maud Le Garzic Vieira Contim
- Tél : 06 26 38 82 84

Association Nationale des Écoles supérieures d'Art
32 rue Yves Toudic
75010 Paris - FRANCE
Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 383, créée le 27/09/13 à 13:23

© News Tank Culture 2018 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »